

République Française

Département de la Savoie

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-03-15
 Séance du jeudi 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi seize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*

Date de convocation : lundi 31 mars 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents	Pouvoirs de	Absents
COMBAZ Alain		
SEGARD Magali		
GRANGE Michel		
CHARPIN Brigitte		
LALLAU Corentin		
TICHADOU Virginie		
CHAPILLON Quentin	BRIAND Yannick	
COURS Océane		
BUGAUD Mickaël		
BOUVIER Joëlle		
BRIAND Yannick		Excusé pouvoir à Quentin CHAPILLON
LEGRAND Anne-Sophie		
CHARMEAU Mickaël		
AURIA-DUFFEAL Clément		
CHRISTIN Valérie		

Le quorum est atteint.

Mr GRANGE Michel a été élu secrétaire.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Nombre de membres en exercice	Présents	Suffrages Exprimés	Abstentions	Pouvoir	Pour	Contre
15	14	13	2 Mr AURIA-DUFFEAL Mme CHRISTIN Valérie	1	13	0

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du 03 mars 2026 adoptant le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2025 ;

Après avoir approuvé le compte administratif 2025, dont les résultats, sont conformes au compte de gestion, ces résultats se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025	+213 789.16 €
Report à nouveau (excédent antérieur reporté)	+765 352.00 €
	+979 141.16 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2025	- 73 967.70 €
Report à nouveau (excédent antérieur reporté)	+ 24 971.57 €
	- 48 996.13 €

Montant des restes à réaliser 2025 du budget communal (dépenses d'investissement)
= 84 050.00 €

L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement ; le surplus étant affecté en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement reporté (002)	+846 095 .03 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	+133 046.13 €
Déficit d'investissement reporté (001)	-48 996.13

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,
Michel GRANGE

Le Maire,
Alain COMBAZ


